Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le 07/07/2023
ID : 024-200070647-20230703-D2023_117-DE

Projet éducatif de territoire

2023-2026

BERGERAC SUD DORDOGNE
la CAB

Frédéric DELMARES, Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Serge PRADIER, Vice-Président chargé de la culture et de la jeunesse

Correspondante :
Katell LUMEN, coordinatrice territoriale Jeunesse
05 53 74 59 59
k.lumen@la-cab.fr

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le 07/07/2023
ID : 024-200070647-20230703-D2023_117-DE

Sommaire

I. Présentation

1- Préambule p3
2- Territoire et public concernés p3

II. Activités périscolaires et extrascolaires

1- Modalités d'inscription p5
2- ALSH de la CAB p5
3- Tarification p6
4- Informations aux familles p8

III. Les orientations

1- Les intentions éducatives de la CAB p8
2- Les orientations éducatives p9
3- La démarche éducative et d'information p10

IV. Les modalités d'évaluation

1- COPIL annuel p11
2- Evaluation continue p11

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le 07/07/2023
ID : 024-200070647-20230703-D2023_117-DE

I. Présentation

1- Préambule

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) est un établissement Public de Coopération Intercommunale regroupant 38 communes.

C'est au titre de sa compétence « Action sociale » que la CAB est compétente en matière d'enfance et de jeunesse avec les structures multi-accueil suivantes : crèches, accueils de loisirs, Info Jeunes/Espace Jeunes.

Le PEDT est un moyen de définir les priorités communes en matière d'éducation, de définir une méthodologie et une démarche d'évaluation.
Cet outil de collaboration locale, à l'initiative de la CAB, rassemble les différents acteurs éducatifs du territoire afin de construire ensemble un état des lieux et de définir des objectifs communs ou complémentaires dans l'intérêt des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans.
L'objectif est de prendre en compte les différents temps de la semaine de l'enfant et d'articuler l'action des différents acteurs éducatifs : parents, éducation nationale, équipes éducatives des temps péri et extrascolaires (équipes ALSH), acteurs associatifs et autres services de la collectivité comme la ludothèque, les médiathèques, l'Info Jeunes et l'Espace Jeunes.

2- Territoire et public concernés

La CAB, avec ses 38 communes, s'étend sur un territoire de 5 686 km2 pour 63 051 habitants.
La population de la CAB est composée de :

- 15 % d'enfants et jeunes de 0 à 14 ans
- 48.7 % de personnes de 15 à 59 ans
- 36.3 % de personnes de 60 ans et plus

Problématique du territoire :

- La précarité : une forte proportion d'habitants vit sous le seuil de bas revenus (38.9% contre 36% pour l'ensemble de la Dordogne)
- Parentalité : des familles monoparentales plus nombreuses que sur le reste du département. La précarité conjuguée à la monoparentalité sont des facteurs qui fragilisent la parentalité.
- Accès aux droits : accès au numérique, aux services de droit commun, à la mobilité…

Les atouts du territoire :

- 48 écoles sont réparties sur l'ensemble du territoire de la CAB qui sont suivies par les IEN des circonscriptions de Bergerac Est et Bergerac Ouest.
  Pour proposer un PEDT au niveau de l'agglomération, la CAB travaillera avec les IEN de ces deux circonscriptions qui englobent toutes les écoles de la CAB.

À Bergerac :

Ecoles Maternelles	Ecoles Elémentaires	Ecoles Primaires
Suzanne Lacore	Bout des Vergnes	Alba
Bout des Vergnes	A.Malraux	R.Desmaison
Pauline Kergomard	Jean Moulin	E.Rostand

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le 07/07/2023
ID : 024-200070647-20230703-D2023_117-DE

Gambetta	Cyrano	*St Jacques*
Cyrano	Simone Veil	
Simone Veil	*Fenelon Guy*	
Fenelon Guy		

Les écoles de Bergerac accueillent 1 662 élèves dans le public et 591 dans le privé, soit un total de 2 253 élèves scolarisés à Bergerac.
Les écoles de Suzanne Lacore, Gambetta, Cyrano, Jean Moulin et Edmond Rostand sont situées dans des quartiers prioritaires politique de la ville.

Sur les autres communes de la CAB :

Ecoles Maternelles	**Ecoles Elémentaires**	**Ecoles Primaires**
Colombier	Bouniagues	Cours de Pile
Creysse	Creysse	Gardonne
La Force	Gageac et Rouillac	Ginestet
Monestier	La Force	Lamonzie Montastruc
Prigonrieux	Lunas	Lamonzie St Martin
Razac de Saussignac	Prigonrieux	Le Fleix
	Ribagnac	*St Joseph (Le Fleix)*
	St Germain et Mons	Lembras
	St Sauveur	Monbazillac
	Saussignac	Mouleydier
		Pomport
		Peymilou (Prigonrieux)
		St Laurent des vignes
		St Nexans
		St Pierre d'Eyraud
		Sigoulès

L'ensemble des écoles de la CAB accueillent 5 003 élèves.

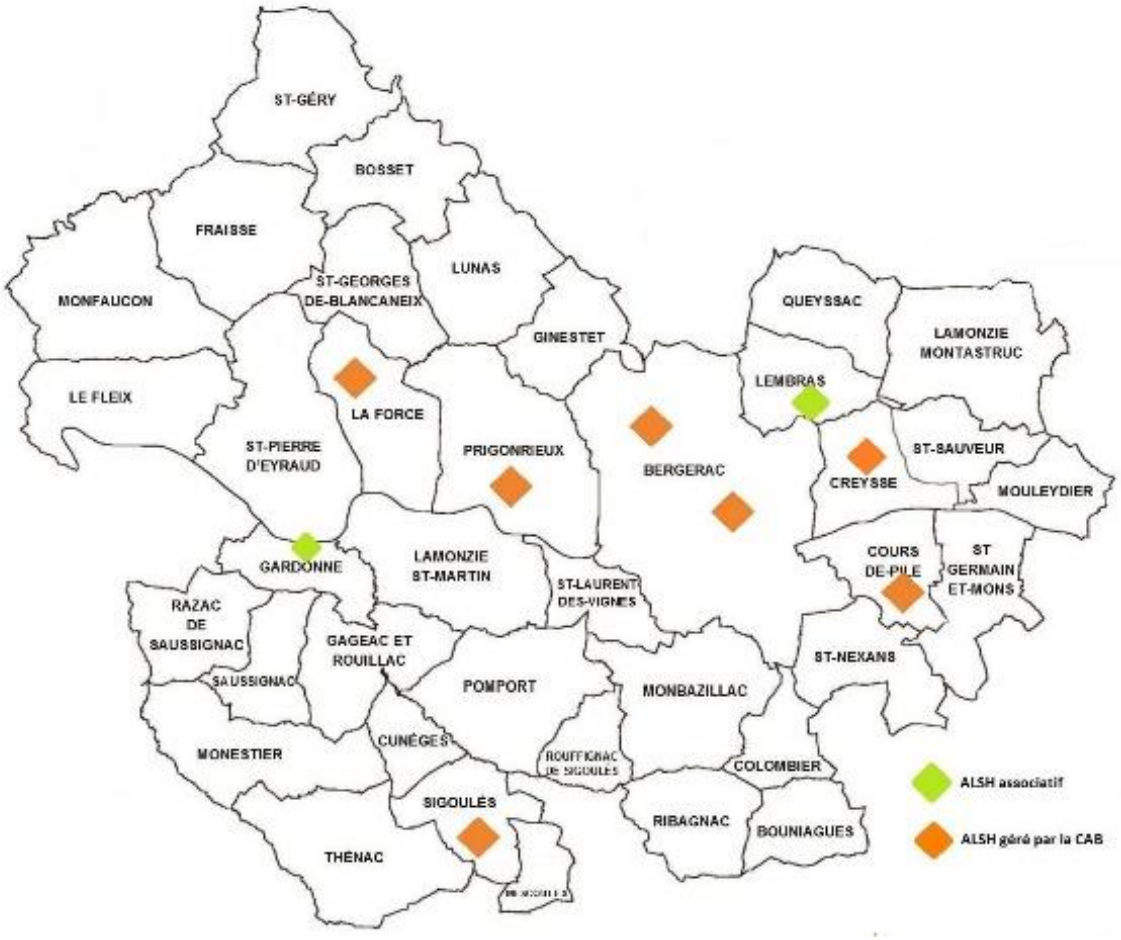
Toutes les écoles des communes de la CAB suivent un rythme scolaire à 4 jours à l'exception des écoles de Creysse et Lembras qui ont conservé le rythme à 4.5 jours de classe.

Le territoire de la CAB compte aussi 4 collèges publics et 2 privés :

- Collège public M.Bramerie à La Force
- Collèges publics E.Leroy, Henri IV et J.Prévert et collège privé Ste Marthe St front à Bergerac
- Collège privé Le Cluzeau à Sigoulès

- Un territoire bien couvert avec 22 ALSH financés par la CAF :
- 14 en périscolaire
- 8 en extrascolaire : Bergerac Toutifaut, La Force, Prigonrieux, Sigoulès et Cours de Pile et le château du Roc gérés par la CAB, Gardonne et Lembras en gestion associative.
- 1 accueil adolescents : VPTJ

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le 07/07/2023
ID : 024-200070647-20230703-D2023_117-DE



II - Activités périscolaires et extrascolaires : modalités

1- Modalités d'inscription

Un accueil unique gère les dossiers d'inscription, les réservations et la facturation des journées d'accueil de loisirs. Ce « guichet Jeunesse » se situe place Gambetta à Bergerac et accompagne les familles les lundis, mercredis et vendredis dans leurs démarches concernant les ALSH.

Les dossiers d'inscriptions sont à renouveler au début de chaque année civile.
Les parents ont la possibilité de faire leurs réservations pour les mercredis et les vacances scolaires en ligne via le Portail Famille ou directement au guichet jeunesse. Les réservations se font chaque premier lundi du mois pour le mois suivant.

2- ALSH de la CAB

- ALSH de Bergerac Toutifaut qui accueille jusqu'à 184 enfants de 3 à 14 ans
  Situé 1340 route de Georges 24100 Bergerac
  Tél. : 05 53 57 00 52
  mail : alsh.bergerac@la-cab.fr

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le 07/07/2023
ID : 024-200070647-20230703-D2023_117-DE

- ALSH de Cours de Pile qui accueille jusqu'à 60 enfant de 3 à 12 ans
  Situé 119 route de Coustinet 24520 Cours de Pile
  Tél. : 05 53 22 77 74
  mail : alsh.coursdepile@la-cab.fr

- ALSH du château du Roc qui accueille 99 enfants de 3 à 12 ans
  Situé route de Leymonie 24100 Creysse
  Mail : alsh.creysse@la-cab.fr

- ALSH de La Force qui accueille jusqu'à 58 enfants de 3 à 14 ans
  Situé 8 rue André Rousseau 24130 La Force
  Tél. : 05 53 58 94 36
  mail : alsh.laforce@la-cab.fr

- ALSH de Prigonrieux qui accueille jusqu'à 70 enfants de 3 à 12 ans
  Situé rue jacques Prévert 24130 prigonrieux
  Tél. : 05 53 58 07 52
  mail : alsh.sigoules@la-cab.fr

- ALSH de Sigoulès qui accueille jusqu'à 60 enfants de 3 à 12 ans
  Situé 12 route de Perthus 24240 Sigoulès et Flaugeac
  Tél. : 05 53 24 89 70
  mail : alsh.sigoules@la-cab.fr

- ALSH Vacances Pour Tous les Jeunes (VPTJ) qui accueille jusqu'à 70 jeunes de 12 à 17 ans
  Situé salle de l'Orangerie 24100 bergerac
  Tél. : 06 19 03 02 38
  mail : alsh.vptj@la-cab.fr

Ils sont ouverts :

Les mercredis :
Bergerac Toutifaut, Cours de Pile, La Force, Prigonrieux, Sigoulès et château du Roc : de 7h30 à 18h30

Les petites et grandes vacances :
Bergerac Toutifaut, Cours de Pile, La Force, Prigonrieux, Sigoulès et château du Roc : de 7h30 à 18h30
VPTJ : de 8h à 18h

3- Tarification

- Pour les ALSH du château du Roc, de Cours de Pile, de Bergerac Toutifaut, de La Force, de Prigonrieux et de Sigoulès, les tarifs s'appliquent sur des réservations à la journée ou à la ½ journée avec ou sans repas.
Les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial.

- Pour l'ALSH VPTJ, le tarif s'applique pour un passeport valable pour une durée d'une semaine.
Le tarif est modulé en fonction du quotient familial

ACCUEILS DE LOISIRS

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le 07/07/2023
ID : 024-200070647-20230703-D2023_117-DE

Mercredis – temps périscolaires

Quotient Familial MSA	Plages d'accueil avec repas	Plages d'accueil sans repas
	07h30 -18h30 07h30 - 14h00 12h00 – 18h30	07h30 - 12h00 13h00 - 18h30
QF < 900 €	7,70 €	3,85 €
901 € < QF < 1100 €	8,30 €	4,15 €
1101 € < QF < 1400 €	9,40 €	4,70 €
QF > 1401 €	11,00 €	5,50 €
Quotient Familial CAF	Plages d'accueil avec repas	Plages d'accueil sans repas
	07h30 -18h30 07h30 - 14h00 12h00 – 18h30	07h30 - 12h00 13h00 - 18h30
QF < 400 €	3,30 €*	1,65 €*
400,01 € < QF < 700€	4,40 €*	2,20 €*
701 € < QF < 900 €	7,70 €	3,85 €
901 € < QF < 1100 €	8,30 €	4,15 €
1101 € < QF < 1400 €	9,40 €	4,70 €
QF > 1401 €	11,00 €	5,50 €

Pour les habitants hors CAB : **2,50 €** supplémentaires à la journée avec repas ou **1,25 €** à la ½ journée sans repas.

* Passeport CAF déduit sur présentation d'un justificatif.

Vacances scolaires – temps extrascolaire

Quotient Familial MSA	Journée et ½ journée avec repas	½ journée sans repas
QF < 900€	7,70 €	3,85 €
901 € < QF < 1100 €	8,30 €	4,15 €
1101 € < QF < 1400 €	9,40 €	4,70 €
QF > 1401 €	11,00 €	5,50 €
	Sortie exceptionnelle : 5,00 € supplémentaire	

Quotient Familial CAF	Journée et ½ journée avec repas	½ journée sans repas
QF < 400 €	3,30 €*	1,65 €*
400,01 € < QF < 700€	4,40 €*	2,20 €*

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le 07/07/2023
ID : 024-200070647-20230703-D2023_117-DE

701 € < QF < 900 €	7,70 €	3,85 €
901 € < QF < 1100 €	8,30 €	4,15 €
1101 € < QF < 1400 €	9,40 €	4,70 €
QF > 1401 €	11,00 €	5,50 €
	Sortie exceptionnelle : 5,00 € supplémentaire	

Pour les habitants hors CAB : **2,50 €** supplémentaires à la journée avec repas ou **1,25 €** à la ½ journée sans repas.

** Passeport CAF déduit sur présentation d'un justificatif.

VACANCES POUR TOUS LES JEUNES (VPTJ)

Passeport		**4 ou 5 jours**	**3 jours**	**2 jours**
Passeport A	QF < 622 €	11,00 €	6,60 €	4,40 €
Passeport B	623 € < QF < 900 €	15,40 €	9,25 €	6,20 €
Passeport C	901 € < QF < 1100 €	18,70 €	11,25 €	7,50 €
Passeport D	1101 € < QF < 1400 €	22,00 €	13.20 €	8,80 €
Passeport E	QF > 1401 €	25.30 €	15,20 €	10,15 €
Sorties exceptionnelles	pas de modulation		5,00 €	

Pour les habitants hors CAB : **5 €** supplémentaires/passeport

4- Informations aux familles :

Les familles sont informées par plusieurs canaux de communication :

- Le site de la CAB où l'on retrouve les dossiers d'inscriptions, les tarifs, le projet éducatif, le projet pédagogique, les plannings d'activités.
- Des mails d'information sont régulièrement envoyés aux familles (plaquettes des plannings d'activités, réservations, sorties, …)
- Les plaquettes d'activités sont disponibles dans les accueils de loisirs.
- Les équipes rencontrent régulièrement les familles lors des accueils des mercredis et vacances.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le 07/07/2023
ID : 024-200070647-20230703-D2023_117-DE

III – Les orientations

1- Les intentions éducatives de la CAB

Une volonté de répondre aux besoins et aux attentes des familles

Les familles connaissent des situations sociales et économiques complexes et diverses.

Aussi, les structures de loisirs doivent s'adapter à ces situations pour pouvoir répondre au mieux aux besoins (mode de garde) et aux attentes des familles :

- Volet économique

- En rendant les ALSH accessibles à tous grâce à une politique tarifaire adaptée et modulée.

- Volet social

- En offrant un mode de garde pour tous grâce à une couverture satisfaisante du territoire ;
- En facilitant la communication par le site de la CAB et par le Portail Famille qui permet les réservations et le paiement en ligne.
- En prenant en compte l'évolution des rythmes scolaires organisés en semaine de 4 jours pour certains et de 4.5 jours pour d'autres;
- En s'adaptant aux nouveaux schémas familiaux (familles monoparentales, recomposées…) par une médiation familiale réussie. Les équipes d'animation souhaitent véritablement travailler l'axe parentalité et la médiation familiale afin de consolider ce maillon de co-éducation.

- Continuité éducative

Les ALSH contribuent à la continuité éducative en complémentarité des temps familiaux, scolaires et en lien avec les partenaires sociaux et associatifs.

L'enfant et le jeune restent au cœur du dispositif.

Une volonté d'apporter une offre de loisirs identique sur tout le territoire :

- en harmonisant les outils pédagogiques : projets, programmes d'activités, évaluations ;
- en mutualisant les moyens structurels et humains présents sur tout le territoire ;
- en s'adaptant au mieux aux évolutions et en apportant une qualité de service optimisée dans nos pratiques ;
- en formant en continu les équipes d'animation pour harmoniser les pratiques professionnelles dans la mise en œuvre du projet éducatif.

Une volonté d'apporter une offre culturelle, sportive et artistique accessible à tous

- en permettant aux enfants et aux jeunes de bénéficier d'une offre culturelle, sportive et artistique riche et variée en se saisissant des opportunités locales : médiathèques, ludothèque, micro-folie, centre culturel, auditorium, piscine Aqualud, gymnases, musées et associations ;

- en tissant des liens forts entre les différentes structures de loisirs pour permettre de donner la même chance à tous et en créant un véritable réseau avec les partenaires locaux.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le 07/07/2023
ID : 024-200070647-20230703-D2023_117-DE

2- Les orientations éducatives

Si les ALSH contribuent à la continuité éducative en complémentarité des temps familiaux, scolaires et en lien avec les partenaires sociaux et associatifs, ils doivent avant tout offrir aux enfants comme aux jeunes des temps de détente et de loisirs dans un cadre bienveillant.

Le cadre d'accueil des enfants et des jeunes est défini par la valeur fondamentale qu'est la laïcité. Celle-ci repose en effet sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre, garantit l'égalité entre les garçons et les filles : elle est le socle du « vivre ensemble », une culture commune et partagée. Les équipes d'animation, qui ont un devoir de stricte neutralité, adoptent une attitude basée sur le respect de l'autre et de ses différences, ils font vivre la laïcité au quotidien en proposant une action éducative de qualité qui valorise la diversité des cultures et qui lutte contre les inégalités.

S'AMUSER :

Le jeu a un rôle essentiel dans le développement de l'enfant, tant sur le plan sensori-moteur, que social ou intellectuel. D'où l'attachement des équipes à proposer et renouveler différents types d'activités : sportives, créatives, manuelles, culturelles... et toujours ludiques.

S'amuser c'est aussi intégrer les règles : du jeu d'abord mais aussi de la vie en collectivité et plus largement de la société.

La continuité des règles dans les différents milieux fréquentés par l'enfant est recherchée pour une meilleure cohérence éducative.

L'animateur joue, fait jouer et donne à jouer à l'enfant, au jeune tout en lui communiquant les valeurs du vivre-ensemble. Jouer ensemble c'est respecter les besoins de chacun, coopérer.

S'OUVRIR :

L'accueil de loisirs est un lieu de mixités où la différence est un atout, une chance pour les enfants, les jeunes et les adultes de s'ouvrir, de rencontrer, de partager et d'apprendre de ces découvertes.
Les notions d'entraide et de solidarité liées au vivre-ensemble sont essentielles pour la vie en collectivité mais aussi pour l'enfant en tant qu'individu.

Le territoire de la CAB est riche et varié et l'aspect environnemental est aussi mis en avant dans les propositions. L'éducation à l'environnement et au développement durable est un axe essentiel du projet éducatif. Cette démarche éco-citoyenne permet de transmettre aux enfants, aux jeunes les valeurs de respect de l'environnement mais surtout de les mettre en pratique sur les temps d'activités comme dans les gestes du quotidien.
Les jeux en extérieur sont à prioriser pour tous les bienfaits qu'ils peuvent apporter aux enfants et aux jeunes : ils favorisent l'activité physique et permettent de lutter contre la sédentarisation ; ils développent la motricité et améliorent les habiletés physiques, cognitives et sociales.
S'ouvrir aux possibilités qu'offre le territoire en matière de culture, de loisirs ou d'activités sportives reste une des priorités. La communauté d'agglomération dispose de 6 accueils de loisirs, ce qui permet de croiser les projets, les expériences et favorise le partage de compétences.

L'accès aux loisirs est un droit pour tous les enfants sans distinction (art. 31 Convention des droits de l'enfant). C'est dans cet état d'esprit et dans le respect de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation, la citoyenneté et la vie sociale des personnes handicapées, que nous favorisons l'accueil d'enfants porteurs de handicap au sein de nos ALSH. Pour ce

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le 07/07/2023
ID : 024-200070647-20230703-D2023_117-DE

faire, la CAB s'appuie notamment sur les compétences de notre partenaire privilégié, le Pôle d'Appui des Papillons Blancs de Bergerac.
Pour les enfants aux besoins particuliers, la CAB met en place un Projet d'Accueil Adapté (PAA) autour duquel se réunissent la famille et l'équipe de l'ALSH. Ce PAA permet d'accueillir l'enfant ou le jeune en adaptant au besoin les activités, le lieu d'accueil ou les temps de l'enfant ou en mettant en place un accompagnement.

GRANDIR :

Les équipes d'animation donnent à l'enfant, au jeune, la possibilité de grandir à son rythme et selon ses propres besoins pour développer et exercer ses capacités dans un cadre attentif et bienveillant. Elles accompagnent chaque enfant à s'épanouir pleinement dans le respect des autres. L'écoute et l'empathie sont au cœur des pratiques pour aider l'enfant à s'épanouir et à cultiver sa joie.

Le rôle des animateurs est aussi d'encourager, de valoriser l'enfant, le jeune dans ses actes et de l'aider à apprendre de ses erreurs. Pour cela il est important d'accompagner les enfants dans la gestion de leurs émotions. Les équipes cherchent à amener l'enfant à exprimer ses choix en toute liberté, à le conduire vers une autonomie de pensée.

Grandir c'est aussi apprendre, c'est pourquoi les équipes des ALSH veilleront à faire du lien avec les projets des écoles de proximité afin de favoriser la continuité éducative. Les projets pédagogiques et les activités proposées seront adaptées et/ou complémentaires aux projets d'écoles.

Enfin, pour une meilleure cohérence éducative, les équipes cherchent à tisser des liens de confiance avec les familles en échangeant autour de l'enfant pour accompagner la parentalité. La communication, l'information et les rencontres viennent enrichir ces échanges.

3- La démarche éducative et d'information

Le PEDT et le projet éducatif sont transmis aux directeurs et aux équipes d'animation (personnel permanent et saisonnier). Ils sont communiqués aux parents, tuteurs, éducateurs, accompagnés du projet pédagogique avant chaque séjour. Il permet aux familles de mieux connaître les objectifs de l'organisateur à qui elles confient leurs enfants et de confronter ces objectifs à leurs propres valeurs et/ou attentes. ***Un règlement intérieur*** a été adopté par le conseil communautaire pour préciser les modalités de fonctionnement des six accueils de loisirs.

Chaque directeur a en charge la rédaction du ***projet pédagogique*** en lien avec son équipe d'animation. Par le biais du projet pédagogique, chaque directeur de structure organise une réunion avec les équipes d'animation afin de proposer pour chaque objectif, les moyens opérationnels d'y répondre. À travers l'organisation de la vie quotidienne et des activités proposées, ***le programme d'activités*** tient compte de l'âge des enfants accueillis, de leur capacité d'initiative, de créativité et de prises de responsabilité. Il est communiqué aux parents trois semaines avant chaque période.
Tous ces outils règlementaires sont disponibles sur le site internet de la CAB et sont affichés dans les structures d'accueil. Ils sont à la disposition des familles sous forme papier.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le 07/07/2023
ID : 024-200070647-20230703-D2023_117-DE

IV – Les modalités d'évaluation

1- COPIL annuel

L'évaluation a pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux enfants et aux familles.
Un COPIL se réunira chaque année pour faire un suivi et évoquer tout au long du PEDT des pistes d'amélioration.

Ce COPIL sera composé de :
- Monsieur le Président de la CAB et/ou Monsieur Le Vice-président chargé de la culture et jeunesse
- Monsieur le Préfet de la Dordogne et Monsieur le Sous-Préfet de la Dordogne
- Les maires des 38 communes de la CAB ou leurs représentants
- Mme la cheffe de service de la SDJES de la Dordogne ou son représentant
- Monsieur le DASEN de la Dordogne ou son représentant, les IEN de Bergerac Est et Bergerac Ouest
- Le conseiller territoriale CAF
- La directrice du pôle Vie locale
- Des représentants des ALSH
- Des représentants des parents
- Des représentants des partenaires

2- Evaluation continue

En complément du COPIL annuel, l'évaluation des projets pédagogiques de chaque période permet d'ajuster la cohérence des activités proposées avec le projet éducatif territorial.
Cette évaluation se fait de deux manières :

- Grille d'évaluation destinée à l'ensemble des animateurs (permanents et saisonniers). Elle permet discussions, l'échange et l'aide à la rédaction du bilan de fin de séjour, entre le directeur et les animateurs. Elle est également un support de prospective pour les prochains séjours.
- Critères d'évaluation des objectifs pédagogiques avec détermination d'un indice d'amélioration pour chaque période.

Enfin d'autres modes d'évaluation sont mises en place et viennent contribuer au diagnostic global du PEDT et à son amélioration :

- Nombres d'enfants inscrits et fréquentations
- Évaluation du fonctionnement global : réunions de direction
- Évaluations pédagogiques : au sein des équipes et en réunions de directeurs
- Évaluation par et avec les enfants et les jeunes : il est important d'avoir un retour du public accueilli. Ceci, tant sur le déroulement de l'accueil de loisirs (activités) que sur la vie collective et quotidienne. Ainsi des temps de parole sont proposés en fonction des âges des enfants et des jeunes.
- Évaluation par les familles : questionnaires de satisfaction

A Bergerac, le

Pour le Président,
Le Vice-président chargé de la culture et jeunesse

Serge PRADIER